/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-202 du 30 Mai 1996

Portant nomination au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Mai 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Travaux Publics et des Transports :

- Directeur Général de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) : Monsieur André TOSSA GLELE

- Directeur Général par intérim de l'Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer et des Transports : Monsieur Raphaël BONOU

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Kamarou FASSASSI.-

AMPLIATIONS :PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 2 JORB 1.-